

DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

FICHE de PROCEDURE pour DEMANDE de BON de TRANSPORT dans l'APPLICATION DT-Ulysse

Désormais, le Rectorat de Nice utilise le marché national d'agence de voyages attribué au groupement Air France/FRAM.

L'agence FRAM traite les déplacements temporaires en métropole, aériens ou ferroviaires.

Pour toute demande de bon de transport, l'agent doit, lors de la création de l'OM, sélectionner dans la zone agence de voyages, à l'aide de la loupe, « MMIN1 - Marché ministériel 2010 Agence Rectorat ».

Puis, dans le pavé « Prestations », choisir le mode de transport et saisir les dates et horaires souhaités.

La zone « commentaire » de ce pavé permet au voyageur de donner toutes les précisions nécessaires sur son voyage : tranches horaires souhaitées par exemple. Il peut également communiquer un numéro de téléphone permettant à l'agence de le joindre directement.

Lorsque l'OM est complet, le faire avancer pour validation par le valideur hiérarchique **SANS CLIQUER sur « MAIL à l'AGENCE »**.

Après validation par le service gestionnaire, un mail automatique est adressé à l'agence : il vaut demande de réservation.

Le Plateau FRAM Affaires est joignable
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30
au 0 810 800 300 (coût d'une communication locale).
Courriel générique : administrations.paris@fram.fr
Responsable : Sylvie POUTRAIN spoutrain@fram.fr